



INTERNATIONAL SHOOTING SPORT FEDERATION

Tir

A. ÉPREUVES (15)

Épreuves masculines (9)		Épreuves féminines (6)	
Carabine 50m, trois positions	(FR3X40)	Carabine 50m, trois positions	(STR3X20)
Carabine 50m, couché	(FR60PR)	Carabine à air comprimé 10m	(AR40)
Carabine à air comprimé 10m	(AR60)	Pistolet 25m	(SP)
Pistolet 50m	(FP)	Pistolet à air comprimé 10m	(AP40)
Pistolet vitesse 25m	(RFP)	Fosse olympique	(TR75)
Pistolet à air comprimé 10m	(AP60)	Skeet olympique	(SK75)
Fosse olympique	(TR125)		
Double trap	(DT150)		
Skeet olympique	(SK125)		

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le tir :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation commission tripartite	Total
Hommes	214	5	24	390
Femmes	143	4		
Total	357	9	24	390

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Hommes	18	Maximum 2 athlètes par épreuve
Femmes	12	Maximum 2 athlètes par épreuve
Total	30	

3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au CNO.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont admis à participer aux Jeux Olympiques.

Autres conditions requises par la FI :

Pour pouvoir participer à une (1) ou plusieurs épreuves de tir aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio, tous les athlètes doivent avoir atteint le score minimum de qualification (SMQ) dans une (1) ou plusieurs épreuves dans les compétitions spécifiques de qualification.

Le SMQ peut uniquement être atteint dans des compétitions éliminatoires et de qualification lors de Championnats du monde, Coupes du monde, finales de Coupe du monde, championnats continentaux, Jeux continentaux et compétitions de qualification spécifiques de l'ISSF qui se tiendront entre le 1^{er} août 2014 et le 31 mars 2016. La liste complète des compétitions de qualification est publiée sur le site web de l'ISSF sous la section intitulée "calendrier des événements de l'ISSF" (<http://www.issf-sports.org/calendar.ashx>).

Le SMQ a été établi comme suit:

Hommes			
Carabine 50m, trois positions	1135*	Pistolet à air comprimé 10m	563
Carabine 50m, couché	587 / 615,0*	Fosse olympique	112
Carabine à air comprimé 10m	570 / 595,0*	Double trap	118
Pistolet 50m	540	Skeet olympique	114
Pistolet vitesse 25m	560		
Femmes			
Carabine 50m, trois positions	555	Pistolet à air comprimé 10m	365
Carabine à air comprimé 10m	375 / 392,0*	Fosse olympique	58
Pistolet 25m	555	Skeet olympique	60

*Le premier score s'applique au système de notation d'anneaux / le deuxième score s'applique au système de notation décimal

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Procédure de qualification :

Les places de qualification peuvent être obtenues lors de compétitions spécifiques qui sont placées sous la supervision de l'ISSF, conformément aux règles de cette dernière, et qui se tiennent entre le 1^{er} août 2014 et le 31 mars 2016. Les places de qualifications peuvent être obtenues lors des compétitions suivantes :

- Championnats du monde de l'ISSF en 2014 et 2015
- Coupe du monde de l'ISSF en 2015
- Championnats ou Jeux continentaux en 2014, 2015 et 2016



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016

Une place de qualification n'est obtenue que si le résultat atteint par l'athlète est égal ou supérieur au SMQ fixé pour l'épreuve concernée.

Un (1) athlète ne peut obtenir qu'une (1) seule place pour son CNO.

Si une place de qualification est obtenue par un athlète qui a déjà obtenu une place de qualification dans une autre épreuve, cette place sera accordée à l'athlète suivant au classement de la compétition concernée. Le même principe s'applique lorsque le CNO d'un athlète a déjà obtenu le nombre maximum de places dans l'épreuve en question.

Les égalités seront départagées conformément aux règles applicables en la matière figurant dans la dernière édition du Règlement technique 2013-2016 de l'ISSF http://www.issf-sports.org/theissf/rules/english_rulebook.ashx.

Le comité exécutif de l'ISSF décidera du lieu des compétitions internationales qui recevront le statut d'épreuves de qualification pour les Jeux Olympiques et celles-ci seront publiées sur le site web de l'ISSF <http://www.issf-sports.org/calendar.ashx>.

Pour toutes les épreuves de qualification, le règlement technique de l'ISSF s'appliquera.

Pour les Coupes du monde ou les compétitions avec SMQ, le nombre maximum d'inscriptions pour chaque fédération affiliée à l'ISSF est de trois (3) participants par épreuve pour les places de qualification et de deux (2) participants supplémentaires au maximum pour obtenir le SMQ.

Conformément aux règles de qualification, le tableau ci-dessous indique le nombre de places par épreuve qui sont disponibles à chaque compétition de qualification. Les athlètes les mieux classés obtiendront une (1) place pour leur CNO aux Jeux Olympiques, conformément au tableau ci-dessous.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016

DISTRIBUTION DES PLACES pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio

Qualification Discipline Épreuve	Total	Hommes									Femmes					
		Carabines FR3X40	Carabines FR60PR	Carabines AR60	Pistolet FP	Pistolet RFP	Pistolet AP60	Tir aux plateaux TR125	Tir aux plateaux DT150	Tir aux plateaux SK125	Carabines STR3X20	Carabines AR40	Pistolet SP	Pistolet AP40	Tir aux plateaux TR75	Tir aux plateaux SK75
Championnats du monde l'ISSF 2014 à Grenade, ESP	64	5	5	6	4	2	6	3	2	3	5	6	5	6	3	3
Championnats du monde de tir aux plateaux 2015 à Lonato, ITA	10							2	2	2					2	2
Coupe du monde 2015 de l'ISSF, carabine/pistolet à Munich, GER	24	2	2	3	2	2	3				2	3	2	3		
Coupe du monde 2015 de l'ISSF, carabine/pistolet à Changwon, KOR	24	2	2	3	2	2	3				2	3	2	3		
Coupe du monde 2015 de l'ISSF, carabine/pistolet à Fort Benning, USA	24	2	2	3	2	2	3				2	3	2	3		
Coupe du monde 2015 de l'ISSF, carabine/pistolet/tir aux plateaux à Gabala, AZE	34	2	2	3	2	2	3	2	2	2	2	3	2	3	2	2
Coupe du monde 2015 de l'ISSF, tir aux plateaux à Larnaca, CYP	10							2	2	2					2	2
Coupe du monde 2015 de l'ISSF, tir aux plateaux à Acapulco, MEX	10							2	2	2					2	2
Coupe du monde 2015 de l'ISSF, tir aux plateaux à Al Ain, EAU	10							2	2	2					2	2
Championnats continentaux 2014 & 2015 & 2016 Afrique Caire, EGY	15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Amérique: Championnats continentaux Guadalajara, MEX	11	1	1	1	1		1	1		1	1	1	1	1		
Amérique: Jeux panaméricains Toronto, CAN	20	1	1	2	1	1	1	2	1	2	2	2	1	1	1	1
Asie: Koweït, KUW	35	3	2	2	2	2	2	4	2	4	3	2	3	2	1	1
Europe: Jeux européens Bakou, AZE	15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Europe: 25m et 50m ECH Maribor, SLO	21	3	2		2	1		3		3	3		2		1	1
Europe: 10m ECH Gyoer, HUN	12			3			3					3		3		
Océanie Sydney, AUS	18	1	2	1	1	1	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1
Pays hôte	9		1			1	1	1		1		1	1	1	1	1
	366	24	24	29	21	18	29	28	18	28	25	30	23	29	20	20
	24	Places sur invitation de la commission tripartite														
Total	390															



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

PLACES PAYS HÔTE

Le pays hôte a l'assurance de recevoir neuf (9) places, une (1) dans chacune des épreuves suivantes :

Hommes

Carabine 50m, trois positions
Pistolet vitesse 25m
Pistolet à air comprimé 10m
Fosse olympique
Skeet olympique

Femmes

Carabine à air comprimé 10m
Pistolet à air comprimé 10m
Fosse olympique
Skeet olympique

Le pays hôte recevra uniquement des places dans les épreuves susmentionnées s'il n'en a pas déjà obtenu une dans l'épreuve en question durant la période de qualification. Les places pays hôte seront incluses dans la liste des places qui sera envoyée par l'ISSF aux CNO pour confirmation à l'issue de la période de qualification (voir section **E. Processus de confirmation des places** pour plus d'informations).

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

24 places sur invitation de la commission tripartite sont mises à la disposition des CNO dont les athlètes remplissent les critères d'admission aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio.

Le 15 octobre 2015, le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. Les CNO auront jusqu'au 15 janvier 2016 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé "*Jeux de la XXXI^e Olympiade, Rio 2016 - Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques - Règlement et procédure d'attribution*".

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

L'ISSF publiera sur son site web http://www.issf-sports.org/results/og_qualification/quota_places.ashx la liste des places obtenues pour chacune des 15 épreuves olympiques. Cette liste indiquera le nombre de places que chaque CNO a obtenu par épreuve.

Cette liste des places ainsi qu'une liste des noms et scores de tous les athlètes qui ont atteint le SMQ seront envoyées à tous les CNO ainsi qu'à toutes les fédérations affiliées à l'ISSF quatre (4) semaines après la dernière compétition de qualification, mais au plus tard le 11 avril 2016.

Les CNO auront alors 14 jours (jusqu'au 25 avril 2016 au plus tard) pour confirmer qu'ils souhaitent utiliser ces places pour inscrire des athlètes qualifiés aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio.

Si un CNO inscrit un (1) athlète comme double partant dans une épreuve pour laquelle il a également obtenu le nombre maximum de deux (2) places, la place inutilisée doit être restituée à l'ISSF pour être réattribuée (voir également la définition des doubles partants dans la section **G. Principes généraux concernant les doubles partants**).



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016

À la demande d'un CNO/d'une fédération nationale affiliée à l'ISSF, une (1) place au maximum dans une (1) épreuve peut être échangée contre une (1) place dans une autre épreuve, si elle est disponible et si le CNO n'a pas déjà atteint le nombre maximum de places pour cette épreuve. La demande d'échange doit parvenir à l'ISSF le 25 avril 2016 au plus tard.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

Si une place allouée n'est pas confirmée dans les délais ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée au CNO qui compte le plus grand nombre d'athlètes ayant atteint le SMQ, qui ne s'est pas déjà qualifié ou qui n'a pas reçu de place sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio. Si plusieurs CNO comptent le même nombre d'athlètes ayant atteint le SMQ, le CNO ayant atteint le plus grand nombre de SMQ départagera l'égalité. La réattribution des places n'est pas liée à l'épreuve ou au sexe de l'athlète. Toutes les places réattribuées sont allouées au CNO et non à un athlète spécifique.

PLACES PAYS HOTE INUTILISÉES

Toute place non utilisée par le pays hôte sera réattribuée au CNO qui compte le plus grand nombre d'athlètes ayant atteint le SMQ, qui ne s'est pas déjà qualifié ou qui n'a pas reçu de place sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio. Si plusieurs CNO comptent le même nombre d'athlètes ayant atteint le SMQ, le CNO ayant atteint le plus grand nombre de SMQ départagera l'égalité. La réattribution des places n'est pas liée à l'épreuve ou au sexe de l'athlète. Toutes les places réattribuées sont allouées au CNO et non à un athlète spécifique.

PLACES COMMISSION TRIPARTITE INUTILISÉES

Si la commission tripartite n'est pas en mesure d'allouer une place sur invitation, celle-ci sera réattribuée au CNO qui compte le plus grand nombre d'athlètes ayant atteint le SMQ, qui ne s'est pas déjà qualifié ou qui n'a pas reçu de place sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio. Si plusieurs CNO comptent le même nombre d'athlètes ayant atteint le SMQ, le CNO ayant atteint le plus grand nombre de SMQ départagera l'égalité. La réattribution des places n'est pas liée à l'épreuve ou au sexe de l'athlète. Toutes les places réattribuées sont allouées au CNO et non à un athlète spécifique.

G. PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT L'UTILISATION DE DOUBLES PARTANTS

DOUBLES PARTANTS

Les doubles partants sont des athlètes qui ont une accréditation Aa, qui ont été inscrits par leur CNO dans une épreuve spécifique pour laquelle celui-ci a obtenu une place et l'athlète a atteint le SMQ, et qui sont également inscrits dans une autre épreuve pour laquelle l'athlète a atteint le SMQ. Les doubles partants



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016

peuvent être inscrits dans d'autres épreuves de tir à condition qu'ils aient atteint le SMQ et que le quota maximum par CNO et par épreuve ne soit pas dépassé.

H. PERIODE DE QUALIFICATION

Du 1 ^{er} août 2014 au 31 mars 2016	Les places de qualification peuvent être obtenues lors de compétitions de qualification spécifiques.
Du 1 ^{er} août 2014 au 31 mars 2016	Le SMQ peut être atteint dans tous les championnats de l'ISSF et continentaux ainsi que dans des compétitions de qualification spécifiques.
Du 6 au 20 septembre 2014	51es Championnats du monde de tir de l'ISSF, Grenade, ESP
Du 11 au 20 octobre 2014	Championnats américains, Guadalajara, MEX
Du 28 février au 10 mars 2015	Coupe du monde de l'ISSF, tir aux plateaux, Acapulco, MEX
Du 19 au 29 mars 2015	Coupe du monde de l'ISSF, tir aux plateaux, Al Ain, EAU
Du 8 au 16 avril 2015	Coupe du monde de l'ISSF, carabine/pistolet, Changwon, KOR
Du 24 avril au 4 mai 2015	Coupe du monde de l'ISSF, tir aux plateaux, Larnaca, CYP
Du 12 au 21 mai 2015	Coupe du monde de l'ISSF, carabine/pistolet, Fort Benning, USA
Du 29 mai au 5 juin 2015	Coupe du monde de l'ISSF, carabine/pistolet, Munich, GER
Du 12 au 28 juin 2015	Jeux européens à Bakou, AZE
Du 10 au 18 juillet 2015	Jeux panaméricains à Toronto, CAN
Du 19 juillet au 2 août 2015	Championnats d'Europe, 25m/50m/300m/tir aux plateaux, Maribor, SLO
Du 6 au 16 août 2015	Coupe du monde de l'ISSF, carabine/pistolet/tir aux plateaux, Gabala, AZE
Du 9 au 18 septembre 2015	Championnats du monde de l'ISSF, tir aux plateaux, Lonato, ITA
15 octobre 2015	La commission tripartite confirmera, par écrit, aux CNO l'attribution des places sur invitation.
15 janvier 2016	Le CIO contactera tous les CNO dont les athlètes remplissent les critères d'admission pour les inviter à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite.
En fonction de la fin de la période de qualification dans chaque sport	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite
1 au 12 novembre 2015	Championnats asiatiques de tir à Koweït, KUW
26 novembre au 4 décembre 2015	Championnats océaniques de tir à Sydney, AUS
28 novembre au 6 décembre 2015	Championnats africains de tir au Caire, EGY
Du 22 au 28 février 2016	Championnats d'Europe, 10m, Gyoer, HUN
4 semaines après la dernière compétition de qualification (ou au plus tard le 11 avril 2016)	Date limite à laquelle l'ISSF informera les CNO/fédérations affiliées des places qui leur ont été attribuées



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016

14 jours après réception de la liste des places de l'ISSF (et au plus tard le 25 avril 2016)	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'ISSF qu'ils utiliseront les places allouées
D'ici au 18 juillet 2016	Réattribution de toutes les places inutilisées par l'ISSF
18 juillet 2016	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio